

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Un sommet extraordinaire pour

LA rencontre de Libreville devrait constituer l'épilogue du processus amorcé, en mai 2015, à N'Djamena, au Tchad.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LA IXe Session extraordinaire du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui se tient aujourd'hui, à Libreville, devrait constituer un tournant majeur dans l'histoire de cette organisation sous-régionale. D'autant que l'enjeu est de taille : asseoir la réforme institutionnelle de cette Communauté économique régionale (CER) à travers l'adoption d'un certain nombre de projets de textes relatifs notamment au protocole du traité instituant la Commission de la CEEAC, le règlement financier, le cadre organique, le statut du personnel et l'insertion du mécanisme du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (Copax) au sein de l'architecture institutionnelle de la CEEAC. L'objectif visé étant de faire de cette organisation sous régionale, un instrument de développement économique durable, inclusif, de consolidation de la paix véritablement au service des populations des onze États membres de la CEEAC. Car le constat dressé par la plupart des experts depuis le 18 octobre 1983, date de la création de la CEEAC à Libreville, est des plus amers (Lire ci-dessus).

Entendu que, selon eux, cette organisation pâtit d'un certain nombre de dysfonctionnements. Tant et si bien que, " le renforcement de la coopération harmonieuse, dynamique, équilibrée et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale entre les États membres (...)", tel que voulu par les pères fondateurs de la CEEAC n'est guère matérialisé. À en juger, à les entendre, par le déficit infrastructurel, la faible connexion entre les réseaux de transports, l'existence de multiples barrières tarifaires et non tarifaires, l'ineffectivité des politiques communes, la faiblesse

La création d'une Cour de Justice de la communauté, une Cour des comptes, des institutions financières et spécialisées.

des échanges intra-communautaires, etc. Conscients de cette réalité, les chefs d'État avaient admis, en mai 2015, la nécessité de réformer en profondeur la CEEAC en confiant à leur homologue, frère et ami, Ali Bongo Ondimba, la mission de mener à bien cette ambition. Chemin faisant, sous l'impulsion du numéro un gabonais, par ailleurs président en exercice de la CEEAC, le processus de réformes s'est matérialisé, en juin et juillet dernier, dans la capitale gabonaise, par l'adoption des projets de textes susmentionnés, à l'issue de la 2e réunion ministérielle du Comité de pilotage de la réforme institutionnelle (Copil-Ri) de la CEEAC, dont la présidence est assurée actuellement par le ministre gabonais des Affaires étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze. Lequel, par la suite, au cours d'une tournée circulaire à travers les pays membres de la CEEAC, s'est fait fort, sur instructions du président en exercice, de transmettre aux autres chefs d'État les documents adoptés au terme de la 2e réunion du Copil-Ri. Une tournée menée en compagnie du secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi.

C'est dire que la IXe Session extraordinaire du sommet des chefs d'État et de gouvernements devrait constituer l'épilogue du processus amorcé à N'Djamena. Avec ceci qu'il devrait déboucher sur une amélioration de la gouvernance de cette organisation. D'autant que toutes les composantes du processus d'intégration (économique, politique, stabilité, sociale, paix et sécurité) de-

vraient être intégrées dans un cadre juridique, institutionnel unique et harmonisé. Avec la transformation du secrétariat général en une Commission dotée de cinq départements (Affaires politiques, Marché commun, Environnement, Développement humain, etc.). La création d'une Cour de justice de la communauté, une Cour des comptes, des institutions financières et spécialisées. Un système de sanctions suffisamment englobant pour contraindre les pays membres à s'acquitter de leurs contributions, etc. Tout en ayant de nouveaux objectifs en matière de sécurité, de coopération judiciaire, migratoire, environnementale, citoyenneté communautaire, etc.

Toute chose qui s'inscrit dans l'optique de l'Agenda 2063, visant à faire du continent un acteur majeur des relations internationales, une zone de stabilité et de croissance.

Hier au moment où nous mettions sous presse, nous apprenions l'arrivée des présidents de la République Démocratique du Congo Félix Tshisekedi et Santoméén, Evaristo Carvalho.



Photo : Jean MADOUA

La CEEAC vient de signer un partenariat avec Logiciel Service pour le

LA CEEAC EN BREF



CRÉATION

18 octobre 1983 à Libreville

POPULATION

187 millions d'habitants (2017)

ETATS MEMBRES

Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée-équatoriale, République démocratique du Congo, République Centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad.

DENSITÉ

28ha/km²

SUPERFICIE

6 640 600 km²

CRÉATION ÉCONOMIQUE

5% au cours des cinq dernières années

VOLUME DES EXPORTATIONS

120 milliards de dollars en 2013 (20% des exportations africaines)

MONNAIES

Franc Cfa, Kwanza, Franc rwandais, Franc burundais, Dobra, Franc congolais

QUELQUES ORGANES

La conférence des chefs d'État et de gouvernement (organe suprême); le Conseil des ministres; le Secrétariat général (organe exécutif).

Source : Secrétariat Général de la CEEAC

Assesoir la réforme de la CEEAC

Encore des efforts à fournir...

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon



suivi budgétaire et comptable

POURTANT vantée çà et là, et ce, depuis la création de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), en 1983, l'intégration régionale demeure encore à ses balbutiements au sein de cet espace politique. Contrairement à d'autres institutions, la CEEAC peine à atteindre ses objectifs de départ. Une situation dont ont conscience les chefs d'États de la sous-région. En atteste le thème de l'actuel Sommet des chefs d'État et de gouvernement qu'abrite la capitale gabonaise. Ali Bongo Ondimba, président en exercice de ladite organisation, et ses pairs planchent sur la réforme institutionnelle de la CEEAC.

En effet, la faiblesse des textes juridiques, la difficulté des pays membres à honorer leurs cotisations, l'absence d'une Cour de Justice communautaire et d'un Parlement constitue les principaux écueils de cette intégration. Conscients de ces manquements, les chefs d'État



Photo: DR/L'Union

ont décidé depuis le sommet de N'Djamena qui s'est tenu en 2015, d'inverser la tendance. Depuis lors des avancées, peut-être

La CEEAC doit indubitablement aller de l'avant, c'est un truisme de l'affirmer.

quelques textes à savoir le Traité révisé instituant la CEEAC, le Protocole relatif à la Paix et

pas notoires, ont été enregistrées dont le nouveau siège de l'institution, implanté à Libreville.

Dans le même registre, on peut inscrire le toilettage de

à la Sécurité, le projet de règlement financier, le projet de cadre organique et le projet de statut du personnel. Au-delà desdites avancées, il convient de souligner que le chemin à parcourir est encore long. La CEEAC doit indubitablement aller de l'avant, c'est un truisme de l'affirmer. Ainsi, les 11 États membres doivent accentuer les efforts consentis, notamment dans l'apurement des arriérés de leurs cotisations et la mise en œuvre effective de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI). Ne dit-on pas que l'argent est le nerf de la guerre?

Ahmad Allam-Mi: " j'ai foi en la CEEAC "

Propos recueillis par
J.K.M
Libreville/Gabon

" J'AI foi en la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Car, reformée, elle poursuivra inlassablement son chemin vers une intégration renforcée sur les plans politique, économique et physique, pour le plus grand bien-être des peuples de la Communauté.

Le chemin parcouru aura été long et quelquefois parsemé d'embûches. Mais sous l'impulsion du président en exercice, Ali Bongo Ondimba, grâce au travail

acharné des différents ministres des États membres en charge

des questions d'intégration et celui des experts, nous avons pu accomplir notre tâche. Car, il vous souviendra que, c'est à la suite des instructions des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, réunis à N'Djamena, au Tchad,

lors de la XVIe Session ordinaire,

que le processus de la réforme de la CEEAC avait été admis.

Par la suite, le Comité de pilotage de la réforme institutionnelle (Copil-Ri) a tenu quatre réunions, en vue de préparer et de valider les documents de base relatifs à la réforme. Notamment le projet de traité révisé instituant la CEEAC, le projet de cadre organique révisé de la Commission, le projet de statut révisé du personnel de la Communauté, le projet de règlement financier révisé de la Communauté et le projet de protocole révisé du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (Copax).

Tout ceci devrait permettre à notre communauté d'être plus

viable et dynamique et d'atteindre certains objectifs: la prévention et la stabilité en matière de paix et sécurité, l'harmonisation des politiques sectorielles, etc.

Ma satisfaction est d'autant plus grande qu'au terme des travaux du Copil-Ri, le président en exercice, le ministre gabonais des Affaires étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze, a initié une tournée circulaire à travers les États membres de la CEEAC. Au cours de laquelle nous avons transmis aux différents chefs d'État, les documents relatifs à la réforme. Sans présager de quoi que ce soit, je reste convaincu que le sommet de Libreville débouchera sur de bonnes." délibérations."



Photo: DR/L'Union